



Contrôle des lieux de privation de liberté : approche pluridisciplinaire

Université d'été

Édition 2020
Prisons –

Centres de détention pour mineurs

du 24 au 28 août 2020

L'université d'été « Contrôle des lieux de privation de liberté : approche interdisciplinaire » est une formation continue de l'ULB (9 crédits) organisée pour la troisième année consécutive.

Elle propose durant une semaine une formation théorique et pratique en matière de détention, en général, et de contrôle des lieux de privation de liberté, en particulier. L'objectif est de fournir, en groupe restreint, des connaissances, des outils et des méthodes dans cette matière en plein développement.

L'édition 2020, organisée par le Centre de recherches *Pénalité, sécurité & déviances* et l'Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, sera à nouveau consacrée aux **prisons**, mais aussi aux **centres de détention pour mineurs**. Certains modules de la formation seront communs pour l'ensemble des participants, d'autres seront spécifiques à ces lieux de détention.

La formation est dispensée par des spécialistes renommés de ces secteurs (voir liste).

Cette université d'été s'adresse :

- aux membres des mécanismes de contrôle des prisons, en particulier les membres des commissions de surveillance (belges) ;
- aux futurs membres des mécanismes de contrôle des centres de détention pour mineurs ;
- aux membres des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales actives en prison ;
- aux étudiantes et étudiants en fin de cycle universitaire intéressés par la détention et se destinant à travailler dans ce domaine.

Informations pratiques

La 3^e édition se tiendra du 24 au 28 août 2020 sur le campus du Solbosch de l'ULB.

L'université d'été se déroulera en trois temps :

- des lectures seront proposées aux participants pour préparer la formation ;
- une semaine de formation se tiendra de manière interactive, favorisée par le nombre restreint de participants (en français) ;
- un mémoire pourra être réalisé dans les mois suivant la formation par les participants qui désirent être diplômés par une attestation (9 crédits) délivrée par l'Université libre de Bruxelles.

Les personnes intéressées sont invitées à postuler avant le 29 mai 2020 à l'adresse suivante : thomas.rochet@ulb.be

Pour postuler, il est obligatoire d'envoyer un CV et une lettre de motivation. Plus d'informations sur <http://formcont.ulb.ac.be/formation/viewSelected/540>

Une réponse leur sera donnée avant le 30 juin 2020¹.

Frais de participation :

(comprenant la documentation, la formation et les pauses-café)

500 € - membres d'institutions officielles

300 € - membres d'organisations non gouvernementales

200 € - participants individuels ou étudiants.

Des dérogations ou réductions peuvent être accordées sur demande motivée.

¹ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de manque de participants.

PROGRAMME

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h
1 (commun) Introduction <i>Dominique De Fraene & Philippe Mary</i> Les organes de contrôle de la détention en Belgique <i>Marc Nève & Bernard De Vos</i>	3 Aspects socio- criminologiques <i>Prisons : Philippe Mary CDM : Dominique De Fraene</i>	5 Soins de santé en détention <i>Prisons : Mark Vanderveken CDM : N.</i>	7 Contrôler les lieux de privation de liberté <i>Prisons : Philippe Mary & Marc Nève CDM : Benoît Vankeirsbilck & Sarah Grandfils</i>	9 (commun) Réaliser des entretiens <i>Julien Attuil Kayser</i>
14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30
2 Cadres normatifs <i>CPT (commun) : Philippe Mary</i> <hr/> <i>Prisons : Sandra Berbuto CDM : Christel Triffaux</i>	4 Aspects psychologiques <i>Prisons : Jérôme Englebert CDM : Dominique De Fraene</i>	6 Parcours de détention <i>Prisons : Vincent Spronck CDM : Jean-Yves Charlier</i>	8 Contrôler les lieux de privation de liberté (suite) <i>Prisons : Philippe Mary & Marc Nève CDM : Benoît Vankeirsbilck & Sarah Grandfils</i>	10 Être contrôlé (commun) <i>Panel de directeurs</i>

Les formateurs :

- Julien **Attuil Kayser**, membre du secrétariat du CPT
- Sandra **Berbuto**, avocate au barreau de Liège, maître de conférences à l'ULg
- Jean-Yves **Charlier**, assistant à l'ULB, directeur d'IPPI
- Dominique **De Fraene**, professeur à l'ULB
- Bernard **De Vos**, délégué général aux droits de l'enfant
- Jérôme **Englebert**, professeur à l'ULg, l'ULB et l'UCL, psychologue à l'EDS de Paifve
- Sarah **Grandfils**, membre du bureau du Conseil central de surveillance pénitentiaire
- Philippe **Mary**, professeur à l'ULB, membre du CPT, président de commission de surveillance
- Marc **Nève**, président du Conseil central de surveillance pénitentiaire, maître de conférences à l'ULg, ancien membre du CPT
- Vincent **Spronck**, assistant à l'ULB, directeur de prison
- Christelle **Triffaux**, directrice du service Droit des jeunes (Bruxelles)
- Mark **Vanderveken**, membre médecin du Conseil central de surveillance pénitentiaire
- Benoît **Van Keirsbilck**, directeur de Défense des enfants international - Belgique